

Des nouvelles de vos déchets

Le périple de votre sac

Qu'arrive-t-il avec votre sac de poubelle une fois ramassé par les éboueurs ? Il est d'abord transporté à l'incinérateur de Québec et ses cendres sont enfouies au lieu d'enfouissement de Saint-Joachim, à quelque 50 km de la capitale. Regardons de plus près certaines étapes importantes de ce parcours.

L'INCINÉRATEUR

L'incinérateur de Québec accueille annuellement les 300 000 tonnes de déchets générés sur le territoire de Québec et de quelques MRC avoisinantes. Dans les fours de l'incinérateur, ces matières brûlent d'elles-mêmes, sans apport supplémentaire en combustible, entre 850 et 1000 degrés Celsius. Les

rejets, qu'ils soient liquides, solides ou gazeux, sont convenablement traités avant d'être retournés dans l'environnement. On suit de près ces éléments afin d'assurer le respect des normes établies.

LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Après en avoir retiré le métal pour le recycler, on envoie les quelque 85 000 tonnes de cendres issues de l'incinérateur dans un lieu d'enfouissement technique (LET). Bien loin des dépotoirs autrefois utilisés, le LET est un site étanche qui dispose des dernières technologies. L'eau contaminée qui a passé au travers des déchets est acheminée vers une station de traitement. Les

biogaz sont pour leur part captés et brûlés afin d'en réduire l'impact sur les changements climatiques. Par ailleurs, les opérateurs du LET se soucient constamment de la propreté du site afin d'éviter les désagréments au voisinage.

DES INFRASTRUCTURES SOUS SURVEILLANCE

L'incinérateur et le lieu d'enfouissement de la ville de Québec sont scrutés à la loupe par deux comités de vigilance. Ces comités, composés de résidants, de gestionnaires municipaux ainsi que de représentants de groupes environnementaux, du secteur de la santé et d'organismes du milieu, s'assurent du bon fonctionnement et de la réduction



des nuisances associées à ces infrastructures.

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

L'incinérateur et le lieu d'enfouissement ont chacun une capacité maximale. Pour s'assurer d'une utilisation judicieuse de l'incinérateur et du lieu d'enfouissement, il revient à chaque citoyen d'appliquer

le principe des 3R (**réduction à la source, réemploi et recyclage**) et de veiller à réduire la quantité de déchets générés!

Pour plus de renseignements sur l'incinérateur et le lieu d'enfouissement ainsi que leurs comités de vigilance : www.incinerateur.qc.ca ou www.vigilancelevq.org